

Attique

Appartement n° 41

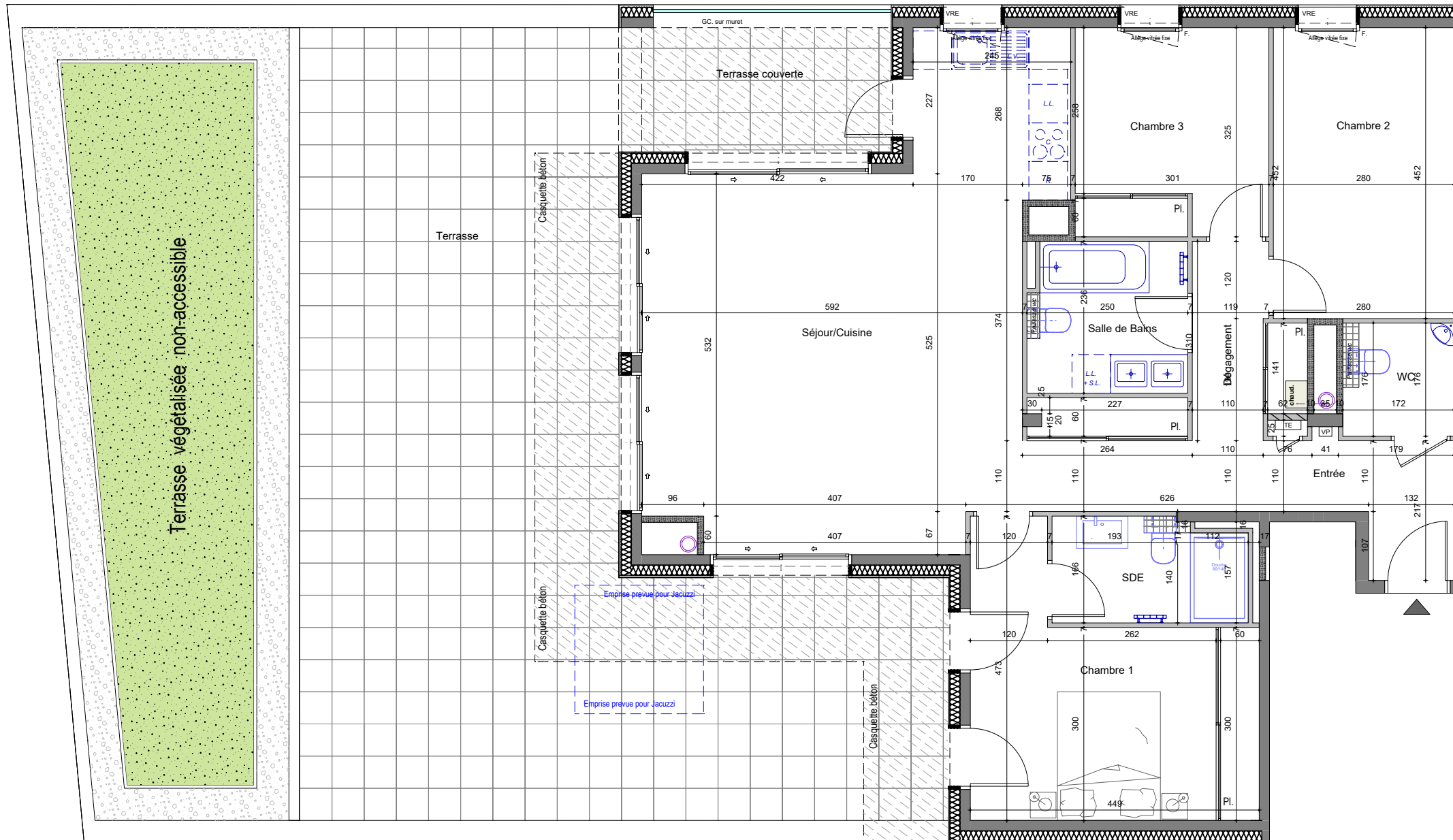
Type T4

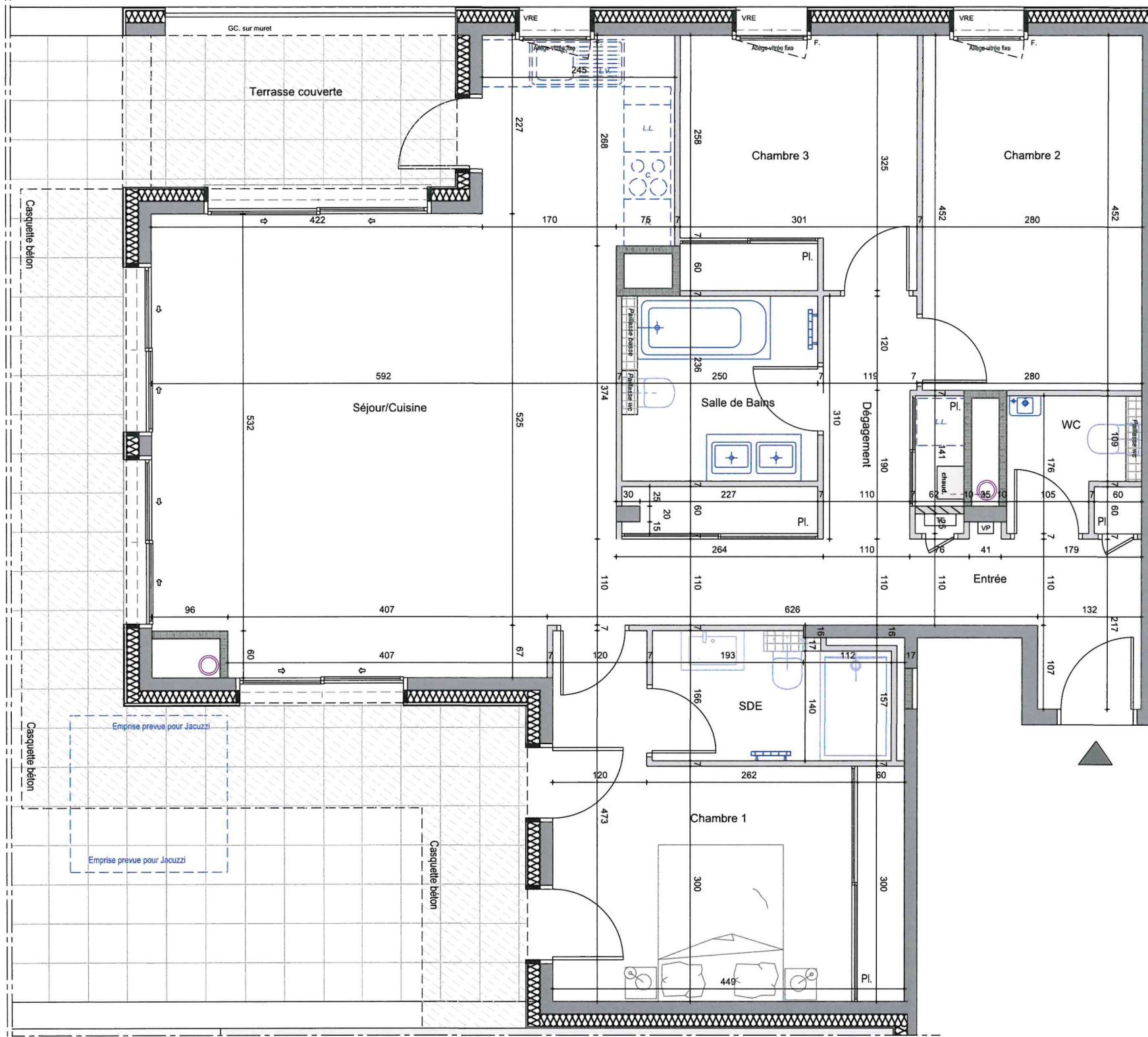
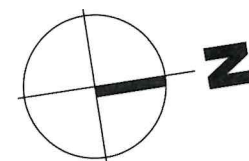
Pièce	Surface
Séjour/Cuisine	39.73 m²
Entrée	10.33 m²
Dégagement	4.39 m²
Chambre 1	15.34 m²
Chambre 2	12.65 m²
Chambre 3	9.61 m²
WC	2.78 m²
Salle de Bains	5.60 m²
SDE	4.64 m²
TOTAL m² habitables	105.07 m²
Terrasse couverte	8.18 m²
Terrasse	80.46 m²

Plan TMA

LEGENDE

	PLACARD ELECTRIQUE		HAUTEUR SOUS PLAFOND = 2.45 m
HSP	HAUTEUR SOUS PLAFOND	R.	REFRIGERATEUR*
P.F.C.	PORTE FENETRE COULISSANTE	L.V.	LAVE VAISSELLE*
P.F.	PORTE FENETRE	C	CUISSON*
F.	FENETRE	L.L.	LAVE LINGE*
Fixe	CHASSIS FIXE	GC.	GARDE-CORPS
V.R.E	VOLET ROULANT ELECTRIQUE	Pl.	PLACARD
V.R.E	VOLET BATTANT		FAUX-PLAFOND ET SOFFITE
	CLOISON DEMONTABLE		POUTRE





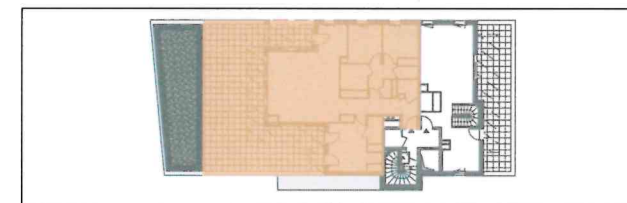
Echelle : 0 0.5 1 m 2 m

Les cotes et les surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variation dans les tolérances du contrat de réservation. Les gaines et les soffites sont mentionnés à titre indicatif, ils sont susceptibles de légères variations ou créations en fonction d'impératifs techniques ou administratifs, l'emplacement des éléments des cuisines et salles de bains est donné à titre indicatif.

ANNEMASSE

ALLURE

Audace & Art de vivre



Attique	
Appartement n°	41
Type	T4
Pièce	Surface
Séjour/Cuisine	39.73 m²
Entrée	10.69 m²
Dégagement	4.39 m²
Chambre 1	15.34 m²
Chambre 2	12.65 m²
Chambre 3	9.61 m²
WC	2.36 m²
Salle de Bains	5.60 m²
SDE	4.64 m²
TOTAL m² habitables	105.01 m²
Terrasse couverte	8.18 m²
Terrasse	80.46 m²

PLAN TMA

LEGENDE	
PLACARD ELECTRIQUE	HAUTEUR SOUS PLAFOND = 2.45 m
HSP HAUTEUR SOUS PLAFOND	R. REFRIGERATEUR*
P.F.C. PORTE FENETRE COULISSANTE	L.V. LAVE VAISSELLE*
P.F. PORTE FENETRE	C CUISSON*
F. FENETRE	L.L. LAVE LINGE*
Fixe CHASSIS FIXE	GC. GARDE-CORPS
V.R.E. VOLET ROULANT ELECTRIQUE	Pl. PLACARD
V.R.E. VOLET BATTANT	FAUX-PLAFOND ET SOFFITE
CLOISON DEMONTABLE	POUTRE



NEOSENS
immobilier

ANNEMASSE

ALLURE

Audace & Art de vivre

CONTRAT DE TRAVAUX MODIFICATIFS

ENTRE :

SCCV Annemasse Ligué
4, rue des artisans
74100 Vétraz-Monthoux

ci-après, le Maître d'ouvrage

Et

Monsieur / Madame
.....
.....

ci-après, l'Acquéreur



NEOSENS
immobilier

PREAMBULE

L'acquéreur a conclu un contrat de réservation le, portant sur le lot 41, dans la résidence « ALLURE » située à Annemasse.

Par courriel du, l'acquéreur a sollicité des travaux modificatifs, objets du présent contrat, du plan de vente du logement annexé au contrat de réservation, joint également au présent contrat.

En conséquence, est annexé également au présent contrat le plan du logement modifié pour tenir compte des demandes de l'Acquéreur.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT – TRAVAUX MODIFICATIFS

1.1-Descriptif des prestations à réaliser (logement n°41)

Entrée :

- Réduction du couloir à 110 cm
- Ajout d'un petit placard

WC :

- Déplacement et inversion de la porte intérieure
- Déplacement du bloc WC
- Déplacement du lave-mains
- Déplacement de l'interrupteur et de la prise haute PMR

Dégagement :

- Réduction du couloir à 110 cm

Salle de bains :

- Déplacement et inversion de la porte intérieure
- Ajout d'un bloc WC
- Déplacement de la baignoire
- Déplacement du sèche-serviettes
- Déplacement de l'interrupteur et de la prise haute PMR

Chambre 1 :

- Réduction de la pièce et modification du cloisonnement
- Déplacement de l'interrupteur et de la prise haute PMR



NEOSENS
immobilier

1.2-Incidence sur le délai/date indiqué(e) dans le contrat de réservation

Sans objet

1.3-Délai de réponse

L'acquéreur devra adresser au maître d'ouvrage, par mail ou par courrier, le présent contrat signé, au plus tard le

ARTICLE 2 – TRAVAUX DE REVERSIBILITE

2.1- Définition

Les « travaux de réversibilité » sont les travaux à réaliser pour rendre le logement accessible aux personnes handicapées, selon les règles décrites aux articles 11 à 15 de l'arrêté du 24 décembre 2015¹, et à l'article 16 de ce règlement, à savoir :

"les travaux modificatifs de l'acquéreur respectent les conditions suivantes :

- être sans incidence sur les éléments de structure
- ne pas nécessiter une intervention sur les chutes d'eau, sur les alimentations en fluides et sur les réseaux aérauliques situés à l'intérieur des gaines techniques appartenant aux parties communes du bâtiment
- ne pas intégrer de modifications sur les canalisations d'alimentation en eau, d'évacuation d'eau et d'alimentation de gaz nécessitant une intervention sur les éléments de structure
- ne pas porter sur les entrées d'air
- ne pas conduire au déplacement du tableau électrique du logement"

2.2- Description

ENTREE

Elargissement du couloir de 10 cm

Intervention sur l'électricité :

-Déplacement du tableau électrique de 10 cm

Intervention sur la plâtrerie :

-Déplacement des cloisons de 10 cm

Intervention sur la menuiserie :

-Déplacement de la porte du WC de 10 cm

-Suppression du petit placard

¹ Arrêté du 24 décembre 2015¹ relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.



NEOSSENS
immobilier

WC

Intervention sur la menuiserie :

-Inversion de la porte intérieure

Intervention sur la plâtrerie :

-Modification du cloisonnement

Intervention sur la plomberie :

-Déplacement du bloc WC

-Déplacement du lave-mains

Intervention sur l'électricité :

-Déplacement de l'interrupteur et de la prise haute PMR

DEGAGEMENT

Elargissement du couloir de 10 cm

Intervention sur la plâtrerie :

-Déplacement de la cloison et la porte de la salle de bains de 10 cm vers l'intérieur

SALLE DE BAINS

Intervention sur la menuiserie :

-Déplacement et inversion de la porte intérieure

Intervention sur la plomberie :

-Suppression du bloc WC

-Déplacement de la baignoire

Intervention sur l'électricité :

-Déplacement de l'interrupteur et de la prise haute PMR

-Déplacement du sèche-serviettes



NEOSSENS
immobilier

CHAMBRE 1

Intervention sur la plâtrerie :

-Modification du cloisonnement de la salle d'eau

Intervention sur la menuiserie :

-Déplacement et inversion de la porte de la salle d'eau

Intervention sur la plomberie :

-Suppression du bloc WC de la salle d'eau

-Déplacement du meuble vasque de la salle d'eau

Intervention sur l'électricité :

-Déplacement du sèche-serviettes

Intervention sur la faïence :

-Suppression partielle de la faïence sur les murs

Intervention sur les revêtements de sols :

-Remplacement d'une partie du carrelage de la salle d'eau par du parquet, y compris plinthes assorties

Intervention sur les revêtements de murs et plafonds :

-Reprise des murs et plafond, en enduit et peinture, côté chambre 1 et salle d'eau

ARTICLE 3 – ANNEXES

Sont annexés au présent contrat :

- le plan du logement annexé au contrat de réservation
- le plan du logement modifié.

ARTICLE 4 – VALIDITE DU CONTRAT

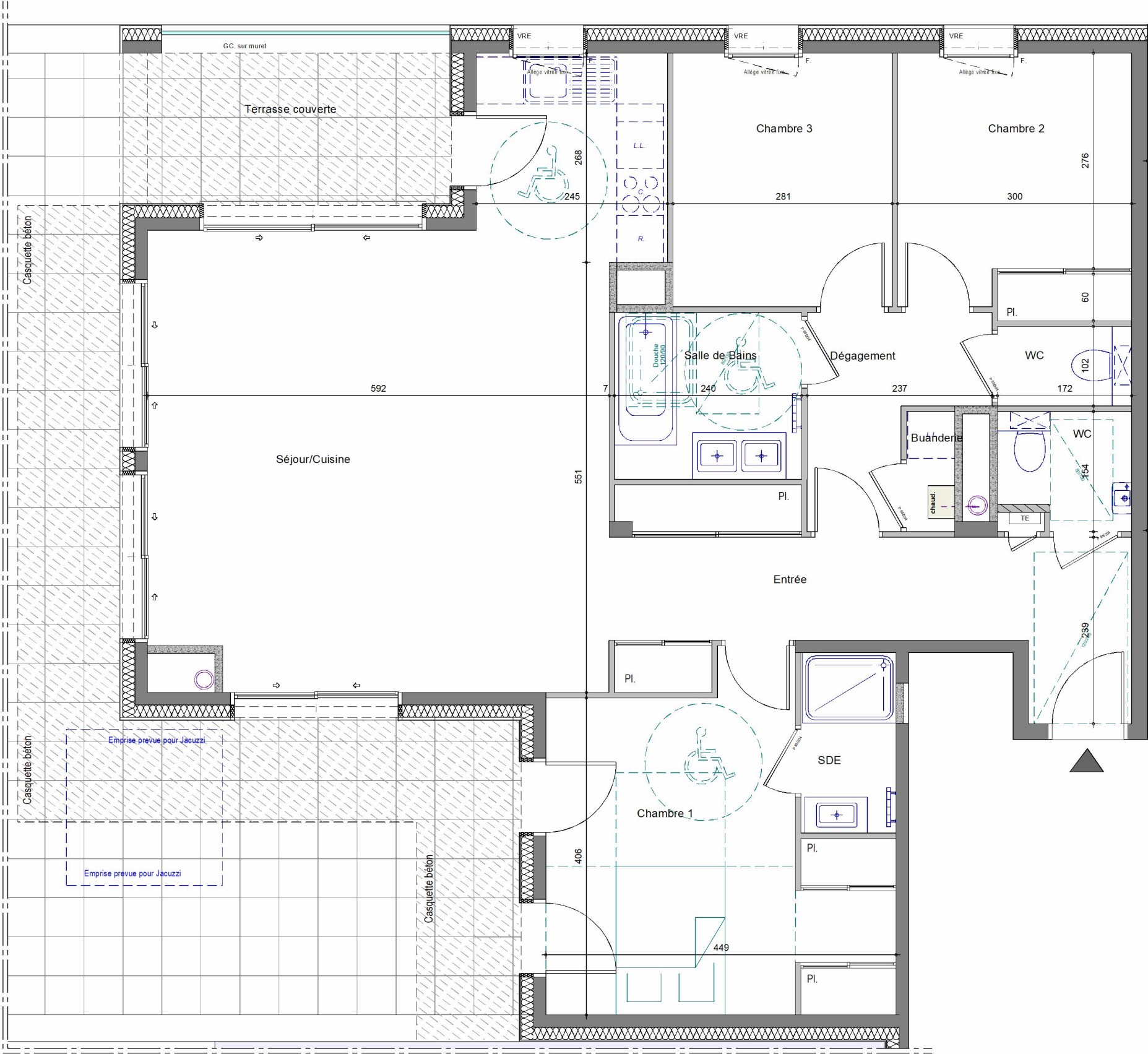
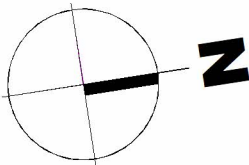
Le présent contrat ne prendra effet qu'à compter de sa réception par le maître d'ouvrage.

Sa validité est conditionnée à la signature par l'acquéreur du présent contrat et des plans annexés, qui seront adressés au maître d'ouvrage, par mail ou par courrier.

Le.....

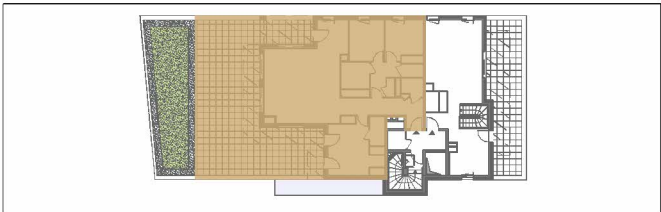
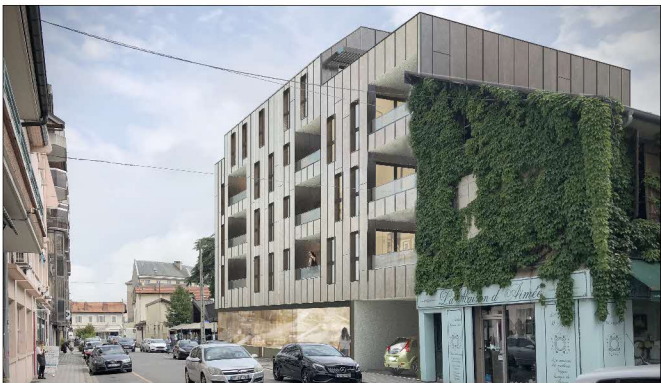
Vétraz-Monthoux

Signature de l'Acquéreur



Echelle : 0 0.5 1 m 2 m

Les cotes et les surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variation dans les tolérances du contrat de réservation. Les gaines et les soffites sont mentionnés à titre indicatif; ils sont susceptibles de légères variations ou créations en fonction d'impératifs techniques ou administratifs, l'emplacement des éléments des cuisines et salles de bains est donné à titre indicatif.



Attique	
Appartement n°	41
Type	T4
Pièce	Surface
Séjour/Cuisine	40.32 m²
Entrée	12.42 m²
Dégagement	4.78 m²
Chambre 1	16.31 m²
Chambre 2	9.91 m²
Chambre 3	9.13 m²
WC	2.24 m²
WC	1.50 m²
Salle de Bains	5.14 m²
SDE	2.82 m²
Buanderie	0.95 m²
TOTAL m² habitables	105.52 m²
Terrasse couverte	8.18 m²
Terrasse	80.46 m²

LEGENDE			
	PLACARD ELECTRIQUE		HAUTEUR SOUS PLAFOND = 2.45 m
	HAUTEUR SOUS PLAFOND		R. REFRIGERATEUR*
	PORTE FENETRE COULISSANTE		L.V. LAVE VAISSELLE*
	PORTE FENETRE		C CUISSON*
	FENETRE		L.L. LAVE LINGE*
	CHASSIS FIXE		GC. GARDE-CORPS
	VOLET ROULANT ELECTRIQUE		PI. PLACARD
	VOLET BATTANT		FAUX-PLAFOND ET SOFFITE
	CLOISON DEMONTABLE		POUTRE